
Direction interdépartementale des routes
Méditerranée

**AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'AGENT D'EXPLOITATION
DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT (C1)
AU TITRE DE L'ANNÉE 2025
Branche « Routes-Bases Aériennes »**

**Femmes/hommes
District des Alpes du Sud / CEI L'Argentière la Bessée et Point d'appui de Briançon**

Vu le Décret n° 2023-1410 du 30 décembre 2023 portant statut particulier du corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État

Vu l'arrêté du 06/10/2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture et fixant le nombre de postes offerts pour le recrutement sans concours dans le grade d'agent d'exploitation des travaux publics de l'État.

Service recruteur

Le service où les emplois sont à pourvoir est la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée dont le siège est situé à Marseille.

La Direction Interdépartementale des Routes est un service déconcentré du Ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation. Elle assure l'entretien, l'exploitation et la gestion du réseau routier national de l'État.

Nombre de postes à pourvoir et date prévue du recrutement

Le nombre de postes à pourvoir au sein de la Direction Interdépartementale des routes Méditerranée est de **deux (2)**.

Ces deux postes sont à pourvoir au sein du Centre d'Entretien et d'Intervention de l'Argentière (département des Hautes Alpes (05)) et sont situés :

- à l'**Argentière la Bessée** (19 Avenue Beaugard 05120 L' Argentière la Bessée)
- au **point d'appui de Briançon** (Zone d'activités Sud 193 les Barbiers 05100 BRIANÇON)

Le recrutement est prévu à compter du 1^{er} décembre 2025.

Nature du contrat

Les agents d'exploitation des T.P.E. sont des fonctionnaires stagiaires pour une année et sont titularisés ensuite s'ils donnent satisfaction.

Le temps de travail minimum est de 35h, des astreintes obligatoires sont à assurer.

Missions des agents d'exploitation des travaux publics de l'État

Les agents d'exploitation des Travaux Publics de l'État (grade C1) sont des fonctionnaires de l'État, affectés au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de Transition Écologique. Ils assurent le service public de la route (réseau des autoroutes non concédées et des routes nationales).

Ils assurent la surveillance du réseau et sont chargés de l'exploitation de la route, de l'entretien courant des chaussées et des dépendances, du service hivernal.

Le poste d'agent d'exploitation consiste notamment à :

- participer à l'exploitation de la route : surveillance du réseau, service hivernal et estival...
- exécuter divers travaux d'entretien des chaussées, des ouvrages d'art et leurs dépendances (fauchage) pour le compte de l'État
- participer aux interventions d'urgence et de sécurité
- participer à l'information des usagers
- poser des signalisations permanentes et temporaires

L'activité s'exerce la plupart du temps en plein air. Elle s'exerce majoritairement en équipe sous la responsabilité d'un chef d'équipe d'exploitation principal.

Les missions décrites ci-dessus sont soumises à des astreintes, voire à du travail de nuit, et à du travail en horaires décalés et hors jours ouvrables.

Rémunération d'un agent d'exploitation (C1) à titre indicatif

- le traitement brut : **1801,74 € brut/mois** (en début de carrière)
- les indemnités statutaires :
 - Prime pour Service Rendu (PSR) : **75 € brut/mois**
 - Prime Technique de l'Entretien, des Travaux et de l'Exploitation (PTETE): **236,33 € brut/mois**
- les indemnités de service fait : les heures supplémentaires effectuées, les indemnités d'astreinte d'exploitation et les indemnités de sujétions horaires

Autres participations financières : Supplément Familial de Traitement (si enfants), participation à la mutuelle d'état obligatoire (PSC), prise en charge partielle des abonnements transport en commun, forfait mobilité durable...

Conditions pour postuler

Les candidats possédant la nationalité française doivent remplir les conditions suivantes :

- jouir de leurs droits civiques,
- ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire,
- se trouver en position régulière au regard du code du service national,
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction,
- être titulaire du permis C (poids lourd)

A noter qu'aucune condition de diplôme n'est exigée pour se présenter à ce recrutement.

Les candidats ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ont accès, dans les conditions prévues au statut général, aux corps, cadres d'emplois et emplois. Toutefois, ils n'ont pas accès aux emplois dont les attributions soit ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté, soit comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique de l'État ou des autres collectivités publiques.

Modalités de candidature

Les candidats devront adresser un dossier de candidature avec les éléments suivants :

- **une lettre de candidature et de motivation**
La lettre de motivation doit faire apparaître les éléments qui permettent au candidat de montrer qu'il est en capacité d'accomplir les fonctions d'agent d'exploitation. Elle doit aussi faire apparaître sa volonté d'entrer dans la fonction publique.
- leurs coordonnées postales, téléphoniques, électroniques
- **un curriculum vitae** détaillé incluant le niveau scolaire, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.
Le curriculum vitae doit faire apparaître la formation initiale et continue suivie par le candidat ainsi que ses expériences professionnelles.
- **La copie couleur recto-verso** de leur pièce d'identité valide
- **La copie du permis C** : détenir le permis C constitue un élément indispensable pour exercer les missions d'agent d'exploitation des TPE dans les zones montagneuses, en particulier pour remplir les missions de viabilité hivernale.

- l'indication de la possession ou non des différents permis de conduire (en précisant lesquels et en fournissant impérativement une copie) et CACES (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité, en précisant lesquels et en fournissant impérativement une copie) notamment :
 - permis B
 - CACES 4 Engins de chargement à déplacement alternatif
 - CACES 8 Engins de transport ou d'extraction-transport

Les dossiers d'inscription seront transmis **au plus tard le 21/10/2025 minuit**, date de clôture des inscriptions, à l'adresse mail suivante :

recrutement.gec.sg.dirmed@developpement-durable.gouv.fr



Attention ! Les dossiers parvenus après la date de clôture des inscriptions ne seront pas pris en compte : ils seront déclarés irrecevables

Les modalités de candidature au recrutement sans concours sont disponibles sur le site internet de la DIR Méditerranée :

<https://www.dir.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/recrutement-local-sans-concours-r135.html>

Modalités de sélection des dossiers

Les dossiers transmis sont tous examinés par la commission de sélection dans un objectif d'adéquation maximale entre les profils des candidats et les postes offerts. Au terme de cet examen, la commission établit par ordre alphabétique la liste des candidats sélectionnés pour passer un entretien et une épreuve pratique. Cette liste peut comporter, lorsque le nombre de candidats le permet, au moins autant de noms que le triple du nombre d'emplois offerts. Cette liste sera affichée et publiée sur le site internet de la DIRMED.

Les candidats sélectionnés recevront une convocation par courrier et par mail pour l'entretien et le test pratique.

L'entretien et le test pratique auront lieu sauf modifications éventuelles à la Direction Interdépartementale des Routes, District des Alpes du Sud à compter du 1^{er} novembre 2025.

Modalités de déroulement de l'entretien et du test pratique

Les candidats convoqués devront être porteurs d'une pièce officielle d'identité, avec photographie, et de leur convocation qu'ils devront présenter à toute réquisition, sous peine d'exclusion.

- L'entretien portera sur les expériences personnelles et professionnelles ainsi que sur la motivation et la capacité d'adaptation à l'emploi offert.

Il se déroulera sur vingt minutes pendant lesquelles la commission vérifiera l'aptitude du candidat à accomplir les missions qui lui seront confiées.

- Le test, d'une durée d'une heure maximum, portera sur une mise en situation simple de travail, susceptible d'être confié à un agent d'exploitation des TPE, qui permettra aux membres de la commission d'apprécier l'endurance du candidat et sa capacité à faire face aux différentes situations, dans le respect des conditions élémentaires de sécurité et de prévention (prévoir une tenue adaptée).

Publication de la liste des candidats retenus et nomination des lauréats

A l'issue de l'entretien et du test pratique, la commission établira la liste des candidats retenus, classés par ordre de mérite. Cette liste sera affichée et publiée sur le site internet de la DIRMED.

Les postes seront proposés aux lauréats, sous réserve de leur aptitude médicale à exercer les missions confiées et des conditions d'entrée dans la fonction publique (casier judiciaire vierge...).

Les candidats recrutés accompliront un stage d'une durée d'un an, à l'issue duquel ils pourront être titularisés.

Les postes sont à pourvoir à compter du **1er décembre 2025**.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Jacqueline CILPA

Responsable pôle Gestion des Emplois et des Compétences de la DIR Méditerranée

Tel : 04 86 94 68 24 ou 07 62 20 46 12

Mail : recrutement.gec.sg.dirmed@developpement-durable.gouv.fr

